Jean et Irène Ransy ayant laissé leur œuvre et leurs avoirs à la Province de Hainaut, en souhaitant l'attribution d'un prix de peinture figurative, il est institué par décision testamentaire un concours biennal dénommé *Prix Jean & Irène Ransy — Prix de peinture figurative* dont l'organisation est confiée au Secteur des Arts plastiques de Hainaut Culture Tourisme.

Le prix est ouvert aux artistes nés en Belgique ou y étant domiciliés depuis trois ans au moins, pratiquant la peinture de caractère figuratif, âgés de 45 ans maximum au 31 décembre 2020.

La valeur de ce prix est de 5.000 €, non sécable.

⟨ Inscription ⟩

La demande d'inscription devra parvenir au secrétariat du prix, pour le 4 novembre 2019 au plus tard :

Secteur des Arts plastiques
Hainaut Culture Tourisme
19 Place de la Hestre, 7170 La Hestre
T / +32 (0) 64 237 546
E / artsplastiques.hainaut@gmail.com
F / artsplastiques.hainaut

Elle comportera une lettre accompagnée des documents suivants :
× un curriculum vitae ;
× une photocopie de leur carte d'identité (pour les artistes étrangers, un certificat de domiciliation) ;
× un dossier images illustrant votre travail ;
× des copies d'articles de presse (facultatif) ou d'autres documents susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du concurrent.

⟨ Sélection ⟩

Les dossiers seront appréciés par un jury de présélection. Seuls les artistes retenus seront invités à participer à l'exposition des candidats au *Prix Jean & Irène Ransy — Prix de peinture figurative*.

Tout candidat qui présente comme sien le travail d'autrui est exclu du concours auquel il s'est inscrit.

La proclamation des résultats aura lieu lors du vernissage de l'exposition des candidats au *Prix Jean & Irène Ransy — Prix de peinture figurative*.

Le fait de concourir implique l'adhésion au présent règlement et donc aux décisions prises par le jury dont l'avis est sans appel.

VOUS ÊTES PEINTRE FIGURATIF ÂGÉ DE 45 ANS MAXIMUM, NÉ OU RÉSIDANT EN BELGIQUE DEPUIS AU MOINS 3 ANS ?

Jean Ransy (Baulers, 1910 — Jumet, 1991) est un artiste belge qui proposa une peinture onirique empreinte des techniques picturales classiques.

LE SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES DE HAINAUT CULTURE TOURISME LANCE L'ÉDITION 2020 DU PRIX JEAN & IRÈNE RANSY.

Ce concours a pour vocation de mettre en évidence la pratique de la peinture figurative comme moyen d'expression de l'art actuel en offrant aux plasticiens l'espace et les moyens de présenter leur travail au public à l'occasion d'une exposition collective. Le lauréat recevra une somme de 5.000 € destinée à l'aider dans son projet artistique. Un jury d'experts établira une présélection sur base des dossiers reçus et le lauréat sera proclamé lors du vernissage de l'exposition en janvier 2020.

Il suffit de nous adresser votre dossier papier pour le 4 novembre 2019.

Il devra contenir des images illustrant votre démarche, un court cv, une copie de votre carte d'identité (pour les artistes étrangers, un certificat de domiciliation), un texte de présentation, des articles de presse (facultatif).

En espérant découvrir votre travail à cette occasion.

Pour toutes informations concernant le règlement, prenez contact avec le Secteur des Arts plastiques :

Secteur des Arts plastiques
Hainaut Culture Tourisme
19 Place de la Hestre, 7170 la Louvière
T / +32 (0) 64 237 546
E / artsplastiques.hainaut@gmail.com
F / artsplastiques.hainaut

PRIX JEAN & IRÈNE RANSY • PRIX DE PEINTURE FIGURATIVE •